

Bulletin  
de vote à remplir  
et renvoyer avant  
le 26 juin 2020\* !  
\* seul le courrier  
reçu comptera

# Informations concernant l'Assemblée générale 2020

## A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles!

En raison de la pandémie de coronavirus, l'Assemblée générale de cette année ne pourra pas se tenir sous la forme habituelle.



FOTO: JUERG ISLER: ISLER-FOTOGRAFIE.CH

**Vous avez cependant la possibilité de décider de la destinée de SUISA, votre coopérative.** — Nous vous invitons à vous exprimer par correspondance sur l'orientation à donner à la coopérative. Dans la présente brochure, vous trouvez les explications concernant les votes et les élections, ainsi que toutes les informations nécessaires à votre participation à l'AG de cette année.

# Informations

## Bases juridiques

Concernant la mise en place des Assemblées Générales, dans son ordonnance 2 Covid-19 du 16 mars 2020, le Conseil fédéral a fixé ce qui suit:

*Art. 6b1 Assemblées de sociétés*

- 1 *L'organisateur d'une assemblée de société peut, quel que soit le nombre prévu de participants et sans respecter le délai de convocation, imposer aux participants d'exercer leurs droits exclusivement:*
  - a. *par écrit ou sous forme électronique, ou*
  - b. *par l'intermédiaire d'un représentant indépendant désigné par l'organisateur.*
- 2 *L'organisateur est habilité à prendre cette décision durant toute la période visée à l'art. 12, al. 10. Il doit la notifier par écrit ou la publier sous forme électronique au plus tard quatre jours avant l'assemblée.*

Les statuts de SUISA ne prévoient pas la possibilité d'une AG par correspondance ou sous forme électronique. L'ordonnance 2 Covid-19 du Conseil fédéral fait office de loi d'urgence et permet une telle réalisation afin de réduire le risque de contamination.

## Déroulement organisationnel

Le Conseil de SUISA a décidé, pour des raisons organisationnelles, techniques, juridiques et financières, de recourir exceptionnellement au vote par correspondance pour l'Assemblée générale 2020. Le 26 juin 2020, il n'y aura donc pas de réunion physique. Il n'y aura pas non plus de retransmission en direct de l'Assemblée générale. Cette année, les membres sont invités à remplir le bulletin de vote se trouvant en annexe et à voter par ce biais sur les propositions du Conseil.

## Procédure de vote et d'élection

Dès réception des documents et jusqu'au 26 juin 2020 (le courrier doit avoir été reçu par SUISA à cette date), tous les membres peuvent remplir, signer et renvoyer le bulletin de vote personnalisé concernant les propositions à l'attention de l'AG.

Un formulaire doit être rempli par chaque membre ayant droit de vote. Exemple: une personne ayant droit de vote en tant qu'auteur, héritier et organe d'une maison d'édition obtient 3 fois le courrier d'information avec un bulletin de vote à chaque fois. Chaque formulaire doit être rempli, signé et renvoyé pour que les 3 voix comptent.

Dans le cas de représentant-e-s d'héritiers et d'organe d'une maison d'édition, le formulaire de vote doit être signé par une personne au bénéfice d'une autorisation de signature.

Les abstentions ne comptent pas comme voix exprimées et n'influencent pas le résultat. La personne qui souhaite tout de même s'abstenir peut simplement ne rien cocher pour une question ou l'autre.

Une représentation avec procuration n'est pas possible dans une telle procédure par correspondance; elle n'est d'ailleurs pas nécessaire.

## Délai pour l'envoi par poste

Veillez noter qu'à l'heure actuelle, des délais d'acheminement plus longs sont à prévoir. Veuillez par conséquent renvoyer le bulletin de vote au plus vite. Celui-ci doit parvenir à SUISA le 26 juin 2020 au plus tard (seul le courrier reçu sera pris en compte).

## Annnonce des résultats

Les résultats seront publiés le 30 juin 2020 sur le site Internet de SUISA sous [www.suisa.ch/assemblee generale](http://www.suisa.ch/assemblee generale).

## Protection des données

Les documents de vote seront traités de manière confidentielle; ils seront conservés jusqu'à la fin de la période de contestation (deux mois après prise de décision, soit le 31 août 2020), puis seront détruits.

# Ordre du jour

1. **Procès-verbal de l'Assemblée générale 2019** ([www.suisa.ch/assembleegenerale](http://www.suisa.ch/assembleegenerale))  
Le Conseil propose l'approbation du procès-verbal.
2. **Rapport de gestion 2019** ([www.suisa.ch/rapportdegestion](http://www.suisa.ch/rapportdegestion))
  - 2.1 **Rapport de situation, comptes 2019 et rapport de l'organe de révision sur les comptes 2019** ([www.suisa.ch/rapportdegestion](http://www.suisa.ch/rapportdegestion))  
L'organe de révision recommande l'approbation des comptes annuels et du rapport de situation.  
Le Conseil propose l'approbation du rapport de situation et des comptes annuels, et demande qu'on prenne connaissance du rapport de l'organe de révision.
  - 2.2 **Comptes du groupe 2019 et rapport de l'organe de révision sur les comptes du groupe 2019** ([www.suisa.ch/rapportdegestion](http://www.suisa.ch/rapportdegestion))  
L'organe de révision recommande l'approbation des comptes du groupe.  
Le Conseil propose l'approbation des comptes du groupe, et demande qu'on prenne connaissance du rapport de l'organe de révision.
3. **Décharge au Conseil et à la Direction**  
Il est proposé à l'Assemblée générale de donner décharge au Conseil et à la Direction pour l'exercice 2019.
4. **Election de l'Organe de révision**  
Le Conseil propose à l'Assemblée générale de réélire la société BDO SA, Zurich, comme organe de révision pour l'exercice 2020.
5. **Election complémentaire au Conseil pour la période en cours, jusqu'à 2023**  
Le Conseil propose l'élection de Melanie Oesch pour remplacer Reto Parolari, décédé.
6. **Election complémentaire à la Commission de Répartition et des œuvres pour la période en cours, jusqu'à 2023**  
Le Conseil propose l'élection de Michael Hug pour remplacer Grégoire Liechti, démissionnaire.
7. **Fonds d'aide pour pertes de revenus subies par les sociétaires et mandants de SUISA**  
Le Conseil propose la création d'un fonds d'aide de CHF 1,5 mio. destiné aux sociétaires et mandant-e-s de SUISA se retrouvant dans une situation d'urgence en raison de la crise du corona.

## Point 5

**Election complémentaire au Conseil pour la période en cours, jusqu'à 2023**

**Proposition** – Le Conseil propose l'élection de Melanie Oesch pour remplacer Reto Parolari, décédé.



**Melanie Oesch, 1987**

Yodleuse, chanteuse, compositrice, éditrice, membre de SUISA depuis 2006

Melanie Oesch a grandi à Oberlangenegg dans le canton de Berne, et a fréquenté le « Musikgymnasium » de Thoune. Elle est montée sur scène pour la première fois à l'âge de cinq ans et a dès ce moment enthousiasmé le public en faisant preuve d'une approche très personnelle du chant. Avec ses nombreuses idées et projets, Melanie apparaît dans de nombreux domaines comme le principal esprit créatif du groupe Oesch's die Dritten.

Oesch's die Dritten est un groupe de musique folklorique suisse de l'Oberland bernois composé de Hansueli et Annemarie Oesch, leurs enfants Melanie, Kevin et Mike ainsi que de l'accordéoniste Urs Meier. Leur succès dans le monde germanophone a eu lieu en 2007: Oesch's die Dritten a remporté le concours de jeunes musiciens dans le cadre du spectacle « Musikantenstadl ». Le groupe est régulièrement invité à diverses émissions de musique folklorique à la télévision et à de grands événements de musique populaire. En octobre 2008, ils ont gagné le « Ku-Ku-Jodel » dans le cadre de l'émission de la télévision alémanique SRF 1 « Die grössten Schweizer Hits ». Melanie Oesch révolutionne une certaine forme de yodel et contribue à la popularité croissante de la musique folklorique. Elle a notamment été invitée en tant que yodleuse d'exception dans l'émission « TV total » de Stefan Raab. Lors d'un show de Noël en 2016, le duo avec Helene Fischer a réussi à convaincre aussi bien les fans que les personnes plus réticentes à ce genre de musique.

En tant qu'auteure, elle a publié deux livres pour enfants en collaboration avec l'illustratrice Christina Wald.

Melanie Oesch est membre de SUISA en tant qu'auteure. Les éditions Oesch Music Verlag, qu'elle dirige, sont également membre de SUISA. Elle est aussi membre du groupe « Interprètes de phonogrammes » et est affiliée à Swissperform.

## Point 6

**Election complémentaire à la Commission de Répartition et des œuvres pour la période en cours, jusqu'à 2023**

**Proposition** – Le Conseil propose l'élection de Michael Hug pour remplacer Grégoire Liechti, démissionnaire.



**Michael Hug, 1965**

Membre de SUISA depuis 2000 (éditeur)

Michael Hug dirige l'entreprise familiale Ruh Musikverlag, fondée en 1910 (représentant la quatrième génération). Ruh Musik est connue au niveau national et aussi international, notamment pour la publication de partitions pour fanfares; le catalogue comprend également de nombreuses œuvres de musique classique et de musique chorale. Ruh Musik est également active en tant que sous-éditeur pour plusieurs maisons d'édition du domaine de la musique pour fanfares/harmonies et a ces dernières années élargi son catalogue en collaborant avec des maisons d'édition comme Edition Cron, Lucerne ou encore Belgano.

Michael Hug a repris l'entreprise de son père en 2009 et la dirige en collaboration avec son épouse. Il a été attentif à l'évolution numérique et a digitalisé tout son catalogue. En 2012, il a été récompensé par la FONDATION SUISA en tant qu'éditeur pour sa plateforme numérique de partitions; le jury a particulièrement salué son esprit d'innovation et son concept durable.

Michael Hug a 55 ans et – à l'instar de ses prédécesseurs dans la maison d'édition – est également actif musicalement.

## Point 7

### Fonds d'aide pour pertes de revenus subies par les sociétaires et mandants de SUISA

**Proposition** – Le Conseil propose d'approuver la création d'un fonds d'aide de CHF 1.5 mio. Le fonds destiné aux sociétaires et mandant-e-s de SUISA se retrouvant dans une situation d'urgence en raison de la crise du corona doit permettre de pallier les pertes dues au manque de recettes SUISA.

La crise du corona a provoqué une grande incertitude dans l'industrie de la musique et a également causé des soucis financiers existentiels pour beaucoup de nos membres. A l'instar de ce que font nos sociétés-sœurs de l'étranger, le Conseil a décidé le 6 avril 2020 que SUISA devait aussi prévoir des montants supplémentaires pour pallier les pertes de revenus subies par nos membres en raison de l'annulation d'événements et de la fermeture d'entreprises ordonnées par les autorités.

Le Conseil propose par conséquent de mettre à disposition CHF 1.5 mio provenant des obligations de montants libérés pour atténuer les conséquences économiques de la crise du corona. Les sociétaires et mandant-e-s ont la possibilité de déposer une demande en ligne sur «Mon compte». La demande doit prouver que la personne concernée a subi des pertes dues au manque de revenus provenant des droits d'auteur, et qu'elle est dans le besoin.

Après avoir consulté notre autorité de surveillance, il apparaît que la création d'un fonds d'aide «corona» est possible selon la loi (art. 48 al 2 LDA) si l'organe suprême de SUISA, à savoir l'Assemblée générale, donne son accord ultérieurement.

En raison de l'urgence de soutenir les membres, le Conseil a déjà approuvé le fonds d'aide, et des montants seront versés sur demande aux membres concernés, dès le début du mois de mai.

## Downloads et Links

Les rapports de gestion détaillés de la Coopérative, de la Groupe SUISA et le rapport d'activité de la FONDATION SUISA peuvent être consultés en ligne:

### Procès-verbal de l'Assemblée générale 2019

[www.suisa.ch/assembleegenerale](http://www.suisa.ch/assembleegenerale)

### Rapport de gestion 2019 en PDF

[www.suisa.ch/rapportdegestion](http://www.suisa.ch/rapportdegestion)

### Rapport d'activité de la FONDATION SUISA

[www.fondation-suisa.ch/rapportdactivite2019](http://www.fondation-suisa.ch/rapportdactivite2019)

### Pour plus d'informations sur l'Assemblée générale, veuillez consulter

[www.suisa.ch/assembleegenerale](http://www.suisa.ch/assembleegenerale)

### Autres informations sur la crise du corona

[www.suisa.ch/fr/coronavirus](http://www.suisa.ch/fr/coronavirus)

## SUISA

### Zürich

Bellariastrasse 82  
CH-8038 Zürich  
Tel +41 44 485 66 66

### Lausanne

Avenue du Grammont 11bis  
CH-1007 Lausanne  
Tel +41 21 614 32 32

### Lugano

Via Soldino 9  
CH-6900 Lugano  
Tel: +41 91 950 08 28

[www.suisa.ch](http://www.suisa.ch)  
[www.suisablog.ch](http://www.suisablog.ch)  
[GV2020@suisa.ch](mailto:GV2020@suisa.ch)

# L'année 2019 en chiffres

# 170,1

mio. CHF

## Chiffre d'affaires total

Les recettes de SUISA en 2019 provenant des droits d'auteur et de recettes annexes s'élevaient à 170,1 millions CHF. Dont 155,2 millions CHF issus de la gestion des droits d'auteur – un nouveau record.

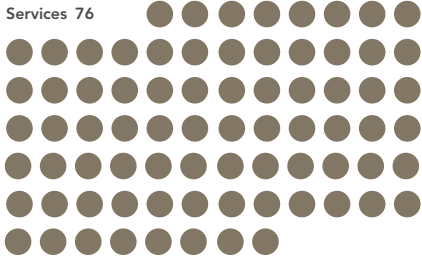
## Collaborateurs

# 247

## Postes à plein temps

# 203,69

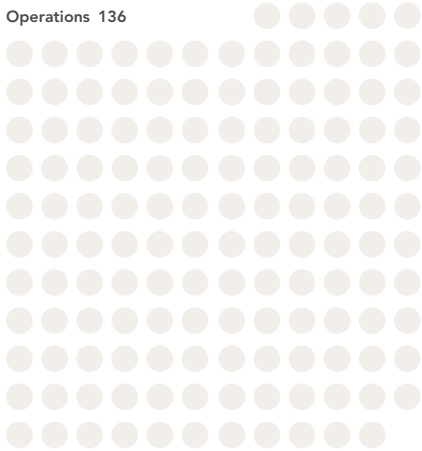
Services 76



Regulations 35



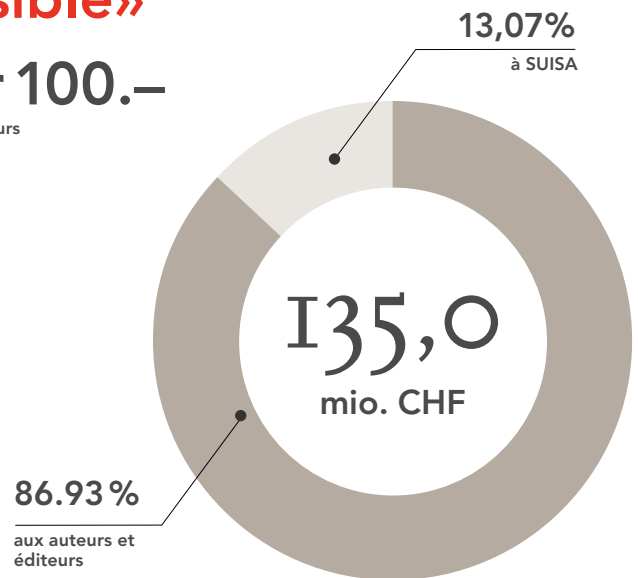
Operations 136



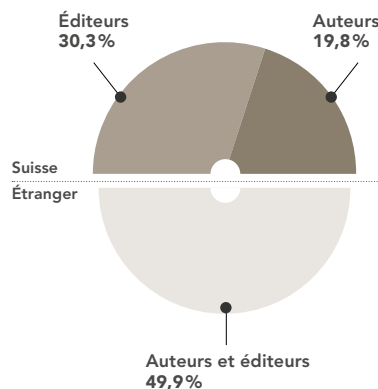
## «SUISA... et la musique est possible»

# 87.– sur 100.–

vont aux auteurs et éditeurs



## Combien d'argent est distribué aux auteurs et éditeurs en Suisse et combien à l'étranger?



# 2,8

mio. CHF

## pour la FONDATION SUISA

La FONDATION SUISA soutient la création musicale actuelle en Suisse.

# 8,3

mio. CHF

## pour la Fondation de prévoyance en faveur des auteurs et des éditeurs

La Fondation de prévoyance garantit à ses membres un revenu pour leur retraite et offre des conseils et des éclaircissements en cas de situations difficiles.